

---

## Université de Lorraine Rapport de promotion 2026

### Tableau d'avancement au choix : ATTACHÉ PRINCIPAL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT

---

#### I. Dispositif réglementaire

Conformément aux orientations générales des Lignes Directrices de Gestion (LDG) révisées, adoptées par le Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine (UL) du 4 février 2025, pour l'ensemble des filières, la sélection des dossiers de promotion par liste d'aptitude et par tableau d'avancement s'appuie sur la reconnaissance de la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience.

#### II. Compte rendu de la sélection au choix

##### a) Informations statistiques sur les promouvables

Pour rappel, conformément à l'article 20 du décret n°2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État, sont promouvables au tableau d'avancement au choix pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'État, les attachés d'administration de l'État justifiant, au 31 décembre 2026, d'au moins sept ans de services effectifs dans un corps civil ou cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau et avoir atteint le 8<sup>ème</sup> échelon.

En 2025 comme en 2026, le nombre de possibilités de promotions au niveau national n'est pas communiqué.

Au titre de l'année 2025, **1** agent de l'UL a obtenu la promotion au grade d'Attaché Principal d'Administration de l'État.

Au titre de l'année 2026, **16** personnels remplissent les conditions de promouvabilité. Parmi ces personnels, 75% sont des femmes et 25% sont des hommes.

La moyenne d'âge des promouvables est de 56 ans.

L'ancienneté moyenne de corps et de grade est de 20 ans.

##### b) Informations statistiques sur les candidats

Au titre de la campagne 2026, **8** candidatures ont été déposées. Parmi ces personnels, 25% sont des femmes et 75% sont des hommes.

La moyenne d'âge des candidats est de 53 ans.

L'ancienneté moyenne de corps et de grade est de 16 ans.

#### c) Méthodologie et bilan de la sélection au choix

Les représentants de l'administration et les représentants des personnels réalisent une pré-sélection des dossiers. Ils se réunissent ensuite en séance plénière pour débattre et établir un classement commun.

L'objectif est d'apprécier sur la durée de la carrière, l'investissement du personnel compte tenu de ses missions et activités professionnelles, de son implication dans la vie de l'établissement, ou dans l'activité d'une structure, de la richesse et de la diversité de son parcours professionnel, de ses formations, de ses compétences et de la qualité du dossier.

Cette appréciation se fonde sur l'ensemble des critères, définis dans les LDG (annexe 2).

#### d) Informations statistiques sur les classés

Au titre de l'année 2026, **1** dossier est classé par le groupe de travail promotion. Le candidat est un homme.

Son âge est de 44 ans.

Son ancienneté de corps et de grade est de 10 ans.